

La paille dans l'oeil du voisin

(par Gérard PELLETIER)

Le MONDE OUVRIER, organe officiel de la Fédération des Travailleurs du Québec, publiait la semaine dernière un numéro spécial, c'est-à-dire un remarquable ramassis d'insinuations méprisables et d'accusations non contrôlées, le tout dirigé contre la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Le style de "Nouvelles illustrées"

Circonstance aggravante, le "Monde ouvrier" emprunte pour l'occasion le style journalistique de NOUVELLES ILLUSTRÉES: rumeurs ramassées au bord de l'égout, présentées sous des titres de huit colonnes et sous l'anonymat le plus courageux.

On apprend ainsi que la C.T.C.C. "vacille au bord de la faillite", qu'elle a décidé "d'obtenir des secours de certaines institutions québécoises en menant pour elles le bon combat contre les unions internationales". On apprend aussi que nos dirigeants veulent "bloquer le retour au pouvoir d'un de leurs anciens leaders, partisan de l'affiliation, en le forçant à se compromettre dans une guerre intersyndicale".

A l'appui de ces rumeurs, pas même l'ébauche d'une preuve. Pourquoi, au fait, s'embarrasserait-on de prouver quoi que ce soit, quand on ne signe pas son nom? Précaution inutile! La F.T.Q. casquera et qu'est-ce qui peut rester de la responsabilité de vingt calomnies, si grosses soient-elles, quand on la divise par 85,000?

Nous ne suivons pas...

Mais LE TRAVAIL, on l'excusera, ne peut pas suivre le MONDE OUVRIER dans cette voie. Depuis dix ans que j'y suis attaché, notre journal a travaillé ferme pour l'harmonie intersyndicale. Il a systématiquement monté en épingle ce qui pouvait contribuer à l'unité ouvrière; il a systématiquement évité de grossir l'importance des escarmouches locales, susceptibles de nous diviser. Cela, on s'en doute, n'a pas toujours été facile.

Notons que, jusqu'ici, le MONDE OUVRIER avait, la plupart du temps, suivi la même politique.

Qu'il choisisse maintenant d'ouvrir le feu, en utilisant comme bombes les pétards éventés qu'il collectionne à travers la province, c'est son affaire. Nous ne pouvons que le regretter; nous sommes impuissants à empêcher le MONDE OUVRIER de s'aligner sur les Laberge plutôt que sur les Forsey. Mais nous restons libres de garder nous-mêmes le ton de la raison et c'est ce que nous allons faire, en dépit de toutes les provocations.

(Suite à la page 6)

C.T.C.C.



Vol. XXXVI — No 3

Ottawa, 5 février 1960

QUAND GOLIATH SE PLAINT DE DAVID...

UNE LETTRE à Monsieur Claude Jodoin

(par Jean MARCHAND)

Agressions de la C.T.C.C.? Non. Il faut voir les deux côtés de cette médaille

Il paraît que la C.T.C.C. est en train de faire un tort considérable au Congrès du Travail du Canada. De tous côtés, certains responsables du C.T.C. (pas tous, la plupart savent raison garder) se mettent à glapir. A les entendre, la C.T.C.C. aurait multiplié contre les affiliés du Congrès les agressions et les "raids" les plus éhontés, compromettant l'unité syndicale, tandis qu'au contraire, doux comme des agneaux et respectueux des droits d'autrui, les représentants du C.

T. C. n'auraient eu que tendresse et mansuétude pour les syndicats de la C.T.C.C. ...

S'il plaît au C.T.C. de se plaindre, on ne pourrait l'en empêcher. Tout le monde est libre, au Canada. Et nous ne suivrons pas certains représentants internationaux dans leurs efforts pour envenimer des querelles locales. Mais nous exigerons toujours qu'ils respectent les faits, qu'ils présentent les deux côtés de la médaille. Voici ce deuxième côté exposé par Jean Marchand.

Cher confrère

Depuis quelques mois, les relations entre vos unions et nos syndicats semblent se détériorer. Dans plusieurs secteurs, nous nous trouvons ouvertement en lutte.

Les déclarations venant d'organismes affiliés au Congrès accusent la C.T.C.C. de s'attaquer à des unités possédant des droits acquis de représentation. On réfère particulièrement aux conflits de juridiction survenus à Baie Comeau, Valleyfield et Chibougamau.

Afin de supprimer les malentendus, s'il y en a, je désire, au nom de la C.T.C.C., clarifier la situation, non seulement sur les cas que je viens de mentionner, mais sur un grand nombre d'autres où ce sont les syndicats de la C.T.C.C. qui ont été les victimes d'attaques de la part d'unions affiliées à votre Congrès. A ce point de vue, je me propose de vous donner la conception de la C.T.C.C. sur les luttes intersyndicales et les agressions.

En premier lieu, ce sont les conflits de Baie Comeau, Valleyfield et Chibougamau

qui ont fait l'objet de plaintes de la part de vos unions.

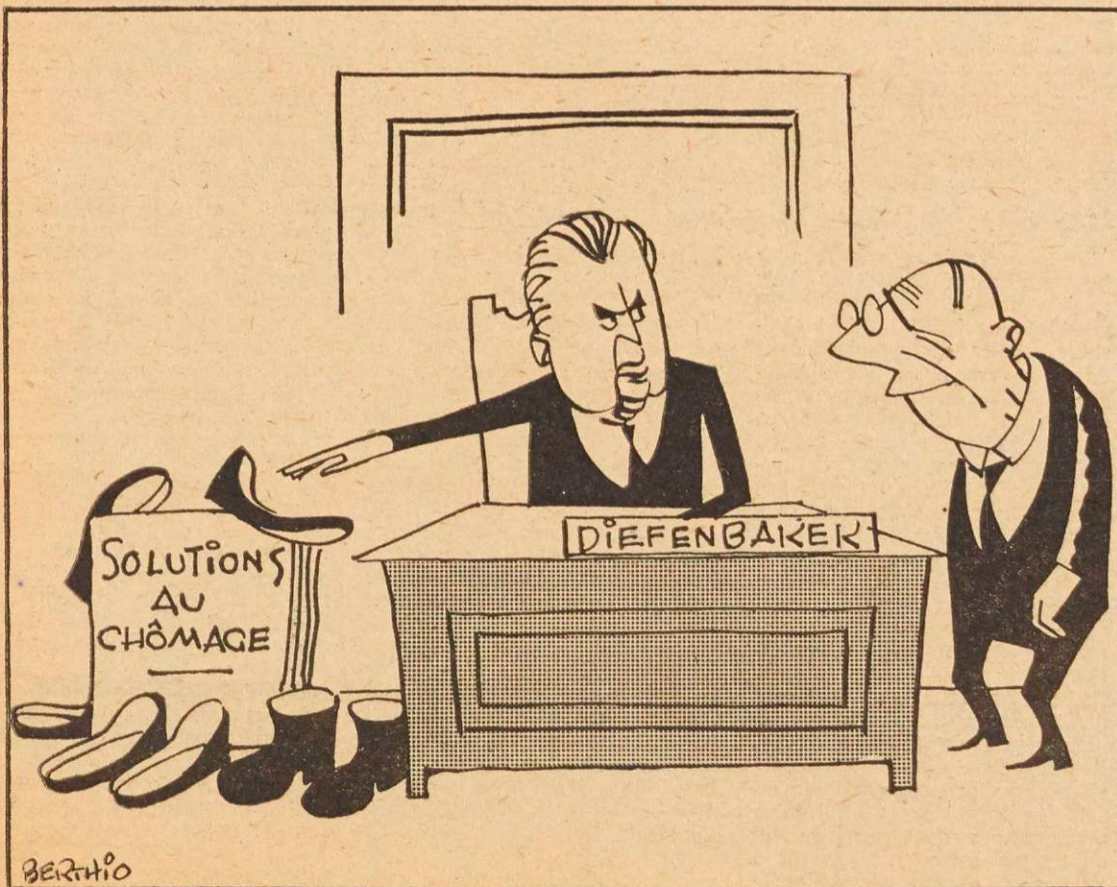
Premièrement : Baie Comeau

La C.T.C.C. a toujours considéré qu'elle avait droit de prétendre à la représentation des travailleurs de Canadian British Aluminum de Baie Comeau, parce qu'elle est d'opinion que les Sheet Metal Workers, de concert avec certaines unions internationales de l'industrie de la construction, avaient obtenu, par des procédés irréguliers, le certificat de reconnaissance syndicale.

En 1957 ...

Vous vous souviendrez sans doute qu'en 1957, la C.T.C.C. avait organisé les deux chantiers de Manicouagan et de la Canadian British Aluminum. Les usines de la C.B.A. étaient, à ce moment, en construction. Une grève éclata dans les deux chantiers parce que les compagnies de construction voulurent imposer les unions internationales contre la volonté des travailleurs. Cette grève fut longue et pénible.

(Suite à la page 4)



"VOUS DESCENDREZ TOUT ÇA A LA CAVE AU PRINTEMPS ..."

LA C.T.C.C. N'A PAS PEUR DES FAITS

Le cas de la MERCK à VALLEYFIELD

(par Jean-Robert OUELLET)

On accuse la C.T.C.C. Bon. Mais il faudrait voir tout de même qui l'accuse et en se basant sur quels faits.

M. Bernard Boulanger, représentant de l'I.C.W.U., jette les hauts cris parce que notre mouvement aurait "attaqué" son Local 310, à la Merck de Valleyfield.

Qui est M. Boulanger? A-t-il la confiance des employés de la Merck? A-t-il négocié pour eux des contrats avantageux à Valleyfield?

Pour juger d'une accusation, il faut sa-

L'organisation récente d'un syndicat chez les employés de Merck & Co. Ltd., à Valleyfield, a donné lieu à une accusation de "raid" de la part du directeur provincial de l'I.C.W.U.

Pour porter cette accusation, sans fondement aucun, M. Bernard Boulanger ignore délibérément des faits qu'il connaît très bien.

Les faits

Voici donc pour votre information un rapport détaillé des faits relatifs à cette affaire:

1) Les employés de Merck & Co. Ltd. étaient organisés dans le local 310 de International Chemical Workers Union depuis environ 13 ans, et jusqu'en octobre 1959, aucun représentant de la C.T.C.C. n'est, à notre connaissance, entré en contact avec ces gens;

2) En octobre 1959, trois officiers du local 310 de l'I.C.W.U. (1) après avoir sollicité et obtenu une entrevue par téléphone, se rendent aux bureaux du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal pour y rencontrer M. P.-E. Petit;

3) Lors de cette entrevue, les trois officiers s'informent des possibilités et des implications de leur adhésion à notre organisation.

Après leur avoir donné quelques renseignements généraux sur la structure et le fonctionnement de la C.T.C.C., le confrère Petit leur suggère de rencontrer le conseiller technique de la C.T.C.C. spécialement affecté au service des travailleurs en produits chimiques de la région de Montréal, en l'occurrence le signataire du présent rapport;

D^e nouveau

4) Quelques semaines plus tard, M. Petit reçoit de Valleyfield par la poste la convention collective en vigueur à Valleyfield;

5) Vers la mi-novembre, les mêmes officiers communiquent de nouveau avec le confrère Petit pour le prier de leur organiser une rencontre avec moi;

6) Le 24 novembre, je rencontre le confrère Petit et nous convenons d'offrir à ces messieurs de Valleyfield de les rencontrer chez eux le jeudi soir, 3 décembre 1959;

7) Le 3 décembre, nous nous rendons à Valleyfield où nous rencontrons six officiers (2). Après avoir fait connaissance, je leur demande de nous indiquer les raisons de leurs démarches auprès de la C.T.C.C.

Ils me représentent alors:
a) que la grande majorité des membres ont signé une requête pour demander un changement de syndicat;

b) que le mécontentement des membres date déjà de quelques

années et qu'il va croissant;

c) qu'à moins d'offrir aux membres les services d'une organisation syndicale sérieuse, ceux-ci laisseraient quand même l'I.C.W.U. pour se former en syndicat indépendant (comité de boutique);

Des plaintes

d) que les membres se plaignent avec raison de l'absence de services adéquats dans l'administration et l'application de la convention;

e) que, de plus, le représentant de l'International Chemical Workers Union a mal dirigé les négociations du local au cours des deux dernières négociations et qu'il a notamment:

i) en 1957, demandé aux employés de retourner au travail pour deux jours après avoir déclenché une grève pour le maintien de la clause de boni de vie chère. Au bout de deux jours, la compagnie ayant sorti toute la production en entrepôt, les employés ont recommencé le piquetage pour l'abandonner trois jours plus tard, faute de force économique et sur recommandation de leur négociateur avec la perte de la clause de boni de vie chère;

ii) en 1959, mis de côté sans effort sérieux de négociation les demandes que le local avait formulées et rédigées avec l'assistance de Me Marc Lapointe et réglé les négociations avec une minime augmentation de salaire sans améliorations aux conditions de travail;

f) après cet exposé, je leur demande s'il n'y a pas aussi une question d'augmentation des cotisations (de \$3.00 à \$5.00)?

Leur réponse: "Il est question d'augmentation prochaine de la cotisation, mais ça n'a rien à voir avec notre décision, même à \$3. nous ne pourrions garder nos membres dans l'I.C.W.U. cette année; ils sont définitivement décidés de changer d'allégeance et nous soupçonnent de vouloir les garder de force avec cette union";

g) nous leur demandons s'ils seraient en mesure de recruter eux-mêmes la majorité de leurs confrères de travail. Ils nous répondent dans l'affirmative;

h) nous leur laissons lors des copies de:

- 1) la loi des Relations ouvrières avec quelques explications;
- 2) la Constitution de la C.T.C.C.;
- 3) la Déclaration de principe de la C.T.C.C.

et nous leur suggérons d'y repenser sérieusement, nous engageant nous-mêmes à étudier leur affaire et il fut convenu que nous pourrions nous revoir le lundi 7 décembre, pour une décision définitive. Nous quittons alors la réunion et les officiers restent sur place pour délibérer;

8) Le 7 décembre, après avoir

voir tout cela. Il faut savoir surtout comment les employés de la Merck sont passés à la C.T.C.C.

Qu'on lise le rapport suivant, dont rien n'a été réfuté. On se rendra compte que si M. Boulanger crie si fort, c'est pour couvrir certaines choses dont tout le monde parle à voix basse, à son sujet.

A moins que ce ne soit aussi et en même temps pour combattre sa propre peur (du reste justifiée) comme on siffle en traversant un bois, la nuit...

vérifié par téléphone avec un des officiers si nous devions nous rendre à Valleyfield avec un organisateur, nous nous rendons à Valleyfield, cette fois avec le confrère Jean-Paul Coulombe, organisateur de la C.T.C.C. Et l'on discute de la méthode de travail à suivre. Les officiers nous informent alors qu'ils s'étaient distribués la majorité des membres et que si nous leur remettions les cartes d'adhésion ils seraient en mesure de faire eux-mêmes le recrutement en quelques jours.

Eux-mêmes

9) Le 14 décembre, nouvelle réunion. Une vingtaine d'employés de Merck, convoqués par leurs officiers, y assistent. On distribue le travail et le recrutement commence.

10) Le 18 décembre — 92 cartes sont signées dont 86 payées. M. Bernard Boulanger m'appelle après avoir communiqué avec Jean Marchand. Je prends le "lunch" avec Boulanger qui me demande de retirer nos organisateurs de Valleyfield. Je lui représente: a) que ce sont les employés eux-mêmes qui sont venus nous demander nos services; b) que déjà la majorité, soit 86 sur 160 ont signé et payé une demande d'adhésion sans intervention de solliciteurs de la C.T.C.C.; c) que je ne puis refuser de servir des employés qui demandent d'eux-mêmes leur adhésion à la C.T.C.C.; d) que je suis convaincu que notre refus ne lui redonnerait pas ses membres qu'il a définitivement perdus mais favoriserait la formation d'un comité de boutique de plus dans l'industrie chimique.

Une offre

Je lui offre de rencontrer avec lui les employés de Merck dans une assemblée conjointe où les membres seraient appelés à choisir le syndicat de leur choix dans un vote secret après que Boulanger et moi-même aurions expliqué ce que nous avions à offrir, en m'engageant, dans le cas où les employés voteraient en majorité pour l'I.C.W.U., à retirer nos organisateurs de Valleyfield et à remettre l'argent aux membres qui ont déjà signé et payé leur adhésion à la C.T.C.C., à la condition qu'il prenne un engagement identique à notre endroit dans le cas où le vote majoritaire nous favoriserait. Il a refusé le marché en déclarant qu'il était battu d'avance.

A la fin de notre entrevue, Boulanger me dit qu'il va reconsidérer ma proposition d'une assemblée conjointe et qu'il m'en donnera des nouvelles. Je lui donne ma carte en l'invitant à m'appeler chez moi n'importe quand, en fin de semaine, et s'il le désire, je suis disposé à organiser cette assemblée conjointe



Un témoignage

Ce que M. Bernard BOULANGER ne dit pas . . .

Au cours du mois d'octobre 1959, un courant se faisait sentir, parmi mes compagnons de travail, pour un changement d'union. En qualité de président élu par mes compagnons, j'ai cru qu'il était de mon devoir de faire des démarches pour savoir ce qui se passait.

J'ai vite vu que ce courant d'opinion était réel et comme mon premier devoir était de représenter les intérêts de mes compagnons de travail d'abord, plutôt que ceux de l'Union Internationale, nous avons donc entrepris de faire des démarches pour connaître l'union qui serait la plus en mesure de nous représenter. Notre choix s'est arrêté sur la C.T.C.C.

Au cours de la campagne d'organisation entreprise par les travailleurs de l'usine, nous avons vite constaté que ce désir de changer d'union était réel puisque les travailleurs ont signé, en très grande majorité, pour la C.T.C.C. J'ai cru que l'exercice du droit, que nous confère la loi, de changer d'allégeance syndicale ne comporte-

rait pas de pression de la part de l'Union Internationale. Cependant il n'en fut pas ainsi. Je fus, en effet, avisé par la compagnie Merck que j'étais congédié. Après avoir déposé un grief, j'apprenais que j'étais placé dans cette situation à cause des pressions de l'Union Internationale.

Je suis assuré que la très grande majorité des travailleurs de Merck sont anxieux que la Commission des Relations Ouvrières de la province de Québec émette un certificat de reconnaissance syndicale au Syndicat National des Travailleurs en Produits Chimiques de Valleyfield (section Merck) C.T.C.C., dans le plus bref délai possible, afin que tous puissent jouir de leur liberté d'expression et du droit de représentation dans une union démocratique.

signé: Albert Gauthier, président

Syndicat National des Travailleurs en Produits Chimiques de Valleyfield (section Merck) C.T.C.C.

avec lui pour la semaine suivante. Je n'en ai pas eu d'autres nouvelles depuis.

11) Les vendredi et samedi (18 et 19 décembre), deux de nos organisateurs et huit syndiqués de Shawinigan ont visité les quelques membres qui n'avaient pu être vus avant et une assemblée de fondation est convoquée pour le lundi, 21 décembre, à l'hôtel de ville de Valleyfield.

Deux et demi contre un !

12) 21 décembre — Le syndicat est fondé, les officiers élus, une demande de reconnaissance est votée ainsi qu'une demande d'affiliation à la C.T.C.C. Vingt-cinq (25) adhésions additionnelles sont entrées en fin de semaine, portant le nombre de membres à 117.

13) Le 22, Boulanger tient une assemblée convoquée par circulaire samedi, le 19; moins de dix (10) employés de Merck assistent à cette assemblée selon nos renseignements.

14) Le 23, nous faisons livrer au bureau de l'I.C.W.U. à Montréal, 115 démissions et nous présentons une requête en reconnaissance à la Commission de relations ouvrières avec tous les documents exigés par la Commission.

15) Le 3 janvier, la compagnie avise M. Albert Gauthier, l'ancien président du local 310, I.C.W.U., devenu le 21 décembre président de notre syndicat, qu'il

est mis à pied et commence sa semaine d'avis le lundi 4 janvier. Gauthier soumet un grief en vertu d'un article de la convention qui protège les officiers contre les mises à pied et qui prévoit un avis de 60 jours avant de changer un nom sur ladite liste d'ancienneté préférentielle.

Représailles

Le 5 janvier la compagnie répond qu'elle est forcée par le représentant de l'I.C.W.U. d'abandonner sans avis de 60 jours la protection prévue à la convention et qu'elle le met à pied.

La Commission de relations ouvrières a été priée d'intervenir et son inspecteur poursuit présentement l'enquête.

En conclusion, je sou mets fraternellement:

a) que nous n'avons rien fait pour déloger l'I.C.W.U. de Valleyfield;

b) que devant l'insistance des employés de Merck de Valleyfield, nous devons accepter de leur prodiguer les services de notre organisation, comme nous l'avons fait;

c) qu'en dépit des menaces des représentants de la compagnie et de celles de l'I.C.W.U. les employés de Merck persistent sans exception à vouloir être représentés par nous. Aucune défection ne nous a encore été signalée alors que des nouveaux membres joignent les rangs tous les jours, ce qui indique bien la volonté bien arrêtée des intéressés de se joindre à la C.T.C.C.

A L'HOPITAL DE HULL



CONTRAT DE TRAVAIL A HULL — Une convention de travail engloba quelque 300 employés de l'hôpital du Sacré-Coeur de Hull autres que les infirmières licenciées, a été signé à la fin de janvier. On aperçoit ci-dessus M. Jean Boivin (à gauche) conciliateur, dont les services ont été retenus pour mettre la dernière main aux dispositions du nouveau contrat, et le président du syndicat, M. Roger Lasalle.

ONZE ANS APRES . . .

Dans l'amiante on négocie

(par Jacques ARCHAMBAULT)

En lisant la très remarquable et très vivante série d'articles de Jean-Paul Lefebvre sur "l'histoire des travailleurs" et, en particulier, le XVIIe de la série, paru dans l'édition du 9 janvier, sur les incidents de l'amiante (3 mai 1949), je me demandais si la période que nous traversons actuellement ne constitue pas

une manière de défi au temps, aux circonstances et aux hommes. En effet, à cette période troublée de régression, des années 1949-50, a succédé une ère de relative accalmie qui caractérise le climat des relations patronales-ouvrières dans l'industrie de l'amiante.

qui a été d'ailleurs reproduit dans ce journal, on avait établi, au début de 1958, que le total des dépenses des familles canadiennes considérées comme essentielles atteignait \$85.80 le même total exprimé en dollars de 1959 (octobre) devient \$89.59. Il ne faut pas oublier que ce budget-type est fondé sur les chiffres du Bureau Fédéral de la Statistique, et constitue ce que l'on pourrait appeler un minimum de simple subsistance.

Le saviez-vous ? . . . on négocie actuellement

Les représentants des syndicats de l'amiante (CTCC) sont actuellement en pourparlers avec les "Grands" de l'amiante pour le renouvellement des conventions collectives de travail. Déjà, deux rencontres ont eu lieu à date, et tout semble se dérouler normalement.

Rappelons le nom des compagnies concernées : Canadian John's Manville : à Asbestos. Asbestos Corporation Limited, Johnson's Asbestos Company, Flintkote Mines, National Asbestos Mines Ltd., toutes de Thetford-Mines.

Lake Asbestos of Quebec : à Black Lake.

Carey Mines Limited : à East Broughton.

La convention collective à Asbestos s'est terminée le 31 janvier dernier tandis qu'à Thetford-Mines, Black Lake et East Broughton, c'est déjà fait depuis le 31 décembre 1959.

C'est pourquoi, la première demande qui a été placée par les syndicats devant les Compagnies c'est la prolongation des conventions expirées jusqu'à la conclusion de nouvelles conventions.

Une fois de plus, demandes syndicales justifiées

1°—Augmentation de salaire 10%, taux de base actuel : \$1.85, ce qui porterait le nouveau taux à \$2.04 l'heure pour 40 heures.

2°—Fonds de pension : Minimum : \$1.25 par mois. Age de pension : 65 ans.

3°—Etude et élaboration conjointes (cie-syndicats) d'un nouveau système d'évaluation des tâches.

4°—Prestations supplémentaires d'assurance-chômage. — Maximum : \$18.00 par semaine.

5°—Incorporation du boni de vie chère actuel (ou celui qui sera négocié) aux taux de salaires.

6°—Primes de nuit : 4 heures à minuit : 7c minuit à 8 hrs. a.m. : 10c

7°—Surtemps : Temps et demi le samedi. Temps double après 48 hrs. Temps double les dimanches et fêtes.

8°—Vacances : 3 semaines après 10 ans de service.

9°—Amélioration au plan d'assurance-maladie.

10°—Convention collective d'une durée de 1 an.

Il y a, en plus, plusieurs demandes particulières s'appliquant pour chaque moulin ou chaque mine.

Compagnies importantes : demandes importantes

Les Compagnies d'amiante, quant à leurs taux de base, tirent de l'arrière actuellement par rapport à une trentaine d'industries qui peuvent se comparer, par rapport à leur importance et à leur richesse, aux Compagnies en cause. C'est ce qui a invité les travailleurs à demander un salaire minimum de \$2.04 l'heure. Mais ce n'est pas tout.

D'après le budget-type préparé par l'ancien président général de la CTCC, Monsieur Picard, et

Des grosses familles à Asbestos et Thetford

Notons bien également que le budget-type auquel nous nous reportons a été établi pour 3 personnes. Selon le recensement de 1956 la moyenne de personnes par famille était :

à Thetford-Mines :	4.3
à Asbestos :	4.5
à Black Lake :	4.8

En accordant la demande syndicale, pour une semaine de 40 heures, le journalier toucherait par semaine \$81.60, soit environ \$8.00 par semaine de moins que le total obtenu dans le budget-type.

Des industries en progrès constant.

Il n'y a pas que le salaire. Le fonds de pension est important, l'évaluation des tâches est primordiale, tout est sérieux, comme les gars eux-mêmes d'ailleurs.

Il semble, d'après les témoignages de connaisseurs, que l'avenir s'annonce prometteur pour l'industrie de l'amiante. Pourquoi les travailleurs n'en profiteraient-ils pas selon leur juste part !

La F.P.P. formule ses demandes

(par Philippe LESSARD)

Le Bureau Fédéral de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc. a adopté à son assemblée du 22 janvier, les amendements que la Fédération proposera avec ses Syndicats, à l'occasion du renouvellement de plusieurs conventions collectives le printemps prochain.

Trente-cinq (35) Syndicats étaient représentés à cette assemblée.

Les conventions qui se terminent auront duré deux (2) ans, et l'industrie n'a donné que cinq (5) cents l'heure d'augmentation en 1958. L'on peut croire alors, que le renouvellement de 1960 sera un règlement de compte, que l'industrie devra rattraper le temps perdu et consentir des augmentations spectaculaires si les travailleurs veulent maintenir un standard de vie comparable à ceux des autres industries importantes.

Le Bureau Fédéral a consacré la journée du 23 janvier à l'étude du problème complexe de l'ancienneté; soixante-cinq (65) délégués ont participé activement aux travaux de cette journée.

Voici les listes de ce que les Syndicats réclament :

Amendements d'ordre général, adoptés par le Bureau Fédéral de La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc., le 22 janvier 1960, pour être proposés à l'occasion du prochain renouvellement des conventions collectives de travail de ses Syndicats affiliés.

25 janvier 1960

1- Convention d'une durée d'un an.
2- Augmentation variant de 10% pour les usines de papier-journal ayant actuellement un taux de base de \$1.78 jusqu'à 22.5%, selon qu'une telle augmentation est nécessaire pour obtenir l'égalisation des taux dans le secteur du papier fin ou spécialités, aussi bien que dans le papier-journal. Cela signi-

fiera une augmentation de 14.5% à Clermont et Bromptonville; 20% à Beauharnois et 22.5% à Crabtree.

3- Augmentation de la prime à 7cts l'heure pour celle de 4.00 heures p.m. à minuit et à 12 cts l'heure pour celle de minuit à 8.00 heures a.m.

4- Vacances payées : 2 sem. après 3 ans de service 3 sem. après 5 ans de service 4 sem. après 20 ans de service.

5- Congés payés : a) Addition de deux (2) jours de congés payés. b) Trois jours de congés payés au travailleur à l'occasion d'un décès dans sa famille immédiate.

6- Augmentation supplémentaire de 5 cts l'heure à tous les hommes de métiers et leurs aides.

7- Elimination du travail du dimanche.
8- Emploi ou salaire garanti pour quarante (40) heures pour cinquante-deux (52) semaines par année.

9- Que les plans d'assurance et de fonds de pension fassent

partie intégrale de la convention collective.

10- Que les primes d'assurances soient payées entièrement par l'employeur.

Liste des amendements aux conventions des employés de bureau, telle qu'adoptée par le Bureau Fédéral à sa séance du 22 janvier 1960.

25 janvier 1960

1- Convention d'une année.

2- Augmentation variant de 10% pour les usines de papier-journal ayant actuellement un taux de base de \$1.78 jusqu'à 22.5%, selon qu'une telle augmentation est nécessaire pour obtenir l'égalisation des taux dans le secteur du papier fin ou spécialités, aussi bien que dans le papier-journal. Cela signifiera une augmentation de 14.5% à Clermont et Bromptonville; 20% à Beauharnois et 22.5% à Crabtree.

3- Vacances payées : 2 semaines après 1 an de service 3 semaines après 5 ans de service 4 semaines après 20 ans de service

4- Deux (2) congés payés additionnels.

5- Salaire payé à l'employé s'absentant pour représentation syndicale.

6- Emploi ou salaire annuel garanti.

7- Que les plans d'assurance et de fonds de pension soient partie intégrale de la convention.

8- Que l'employeur paie entièrement les primes d'assurances et du fonds de pension.

9- Temps et demi après les heures régulières de travail.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur : GERARD PELLETIER

Bureaux : 1,001, rue St-Denis, Montréal • Victor 4-2531

Abonnement : un an, \$1.50 le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa Ont.

89 IMPRIMERIE DES ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

Lettre à Monsieur



M. JEAN MARCHAND

(Suite de la page 1)

Le Premier Ministre du temps, monsieur Maurice Duplessis, favorisa ouvertement l'entrée des unions internationales aux chantiers de la Canadian British Aluminum. Afin de mettre un terme à un conflit qui menaçait de s'envenimer, la C.T.C.C. a alors accepté qu'un vote de représentation soit pris entre les unions internationales et nos syndicats dans les deux chantiers de Manicouagan et de Baie Comeau. Nous avons assisté à une des plus déplorables campagnes d'intimidation qu'il nous ait été donné de voir depuis une vingtaine d'années. Les contremaîtres et certains fonctionnaires, agissant vraisemblablement sur les instructions directes du Premier Ministre, appuyèrent ouvertement les unions internationales, créant ainsi un climat de contrainte.

La C.T.C.C. gagna le vote haut la main à Manicouagan, mais le perdit par une faible marge à la Canadian British Aluminum.

Ecartés systématiquement

Lorsque l'usine est entrée en opération, nous aurions aimé donner aux travailleurs l'occasion de choisir entre les Sheet Metal Workers et la C.T.C.C., mais ce fut impossible. Les unions internationales de la construction, qui avaient gagné le vote, ont vu à ce que leurs membres obtiennent du travail et ont écarté systématiquement tous les travailleurs dont l'allégeance syndicale était douteuse. Par le bureau d'engagement, on eut recours aux mêmes procédés. Il devenait donc impossible à la C.T.C.C., dans ces circonstances, de faire opposition aux Sheet Metal Workers. Mais il est compréhensible que nos sympathisants se soient promis de revenir à la charge à la prochaine occasion.

D'ailleurs, les United Steelworkers of America, qui sont affiliés à votre Congrès, ont eux aussi jugé que les Sheet Metal Workers étaient illégitimement à Baie Comeau, puisqu'ils ont tenté de les supplanter. Comme leur campagne n'a pas réussi, ils se sont retirés.

Il ne saurait donc être question, cher confrère, d'agression (raid... dans le cas de Baie Comeau. La C.T.C.C. n'a fait que tenter de reprendre une unité de laquelle elle a été expulsée par des moyens irréguliers. Notre syndicat, au moment où je vous écris, possède une majorité substantielle de membres en règle, malgré les efforts déployés par les Sheet Metal Workers qui se font



A BAIE COMEAU
L'occasion de choisir...

ouvertement aider par des contremaîtres dans leur campagne.

Deuxièmement : Chibougamau

Une nouvelle mine vient de s'ouvrir dans la région de Chibougamau. Il s'agit de la Copper Rand. Dès le début des opérations, la C.T.C.C. a commencé à organiser les travailleurs. Peu après, les United Steel Workers ont fait de même. Ces derniers ont annoncé qu'ils avaient adressé une requête en reconnaissance syndicale à la Commission de Relations Ouvrières. Vraisemblablement, notre propre Syndicat n'a pas encore complété cette procédure.

Nous ne voyons donc pas en quoi l'attitude de notre Syndicat, à Chibougamau, peut constituer une agression contre les Steel Workers. Ces derniers n'ont aucun droit acquis, pas plus en vertu d'une convention collective de travail. Nous sommes donc dans une période ouverte pendant laquelle nous pouvons solliciter en toute liberté l'adhésion des travailleurs.

Troisièmement : Valleyfield (Merck & Co. Ltd.)

Pas plus qu'à Baie Comeau et Chibougamau, la C.T.C.C. n'a fait d'agression (raid) à la Cie Merck, de Valleyfield.

Les employés de la compagnie Merck étaient représentés par le Local 310 de l'International Chemical Workers Union depuis treize (13) ans. Les travailleurs n'étaient pas satisfaits des services rendus par leur union et ils avaient décidé d'en quitter les rangs. Même si la C.T.C.C. n'avait pas répondu à leur appel, ils auraient de toute façon abandonné le Local 310.

Nous n'avons donc pas fait d'agression à Valleyfield; nous avons simplement répondu à un sentiment manifeste des travailleurs qui désiraient changer d'affiliation syndicale.

Comme vous voyez, cher confrère, il est fortement exagéré d'accuser la C.T.C.C. de tenter de s'emparer des membres du Congrès partout où elle peut le faire.

Voici des faits

Pour certains représentants de vos unions affiliées, la C.T.C.C. ne devrait faire aucun effort pour s'étendre en dehors des secteurs où elle est déjà, mais d'un autre côté, il est légitime, dans leur esprit, que les unions du Congrès s'attaquent systématiquement à nos syndicats.

A l'appui de cette affirmation, voici quelques-unes des agressions dont la C.T.C.C. fut victime depuis que nous avons commencé à parler d'affiliation:

1—Le Local 106 des "team-

sters" a tenté de nous enlever les livreurs de journaux de Montréal, qui sont affiliés à notre Syndicat de l'Industrie du journal.

2—A la Griffin Steel de St-Hyacinthe, alors que nous soutenions une grève pénible et difficile contre un employeur récalcitrant, l'International Molder & Foundry Workers Union of North America a jugé que le moment était opportun pour tenter de supplanter notre Syndicat. Dans ce cas, il ne s'agissait pas simplement d'un "raid" mais, à notre avis, d'un acte criminel qui visait manifestement à faire perdre la grève aux travailleurs.

3—Il y a quelques mois, l'International Brotherhood of Electrical Workers a essayé de s'emparer de notre Syndicat à la Canadian Westinghouse, de Granby. Un vote fut décrété qui fut remporté par



LES GREVISTES DE LA GRIFFIN
Une internationale a jugé le moment op

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal

"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à:

MONTREAL	—	JOLIETTE	—	ST-JEAN
QUEBEC	—	DRUMMONDVILLE	—	OTTAWA

Claude Jodoin



M. CLAUDE JODOIN

notre Syndicat.

A Victoriaville, dans une usine de meubles (Victoriaville Specialty), votre Union (Upholsters International Union) a supplanté notre Syndicat qui existait à cet endroit depuis un grand nombre d'années.

Il est de notoriété publique que depuis quelques années les Oil and Atomic Workers, après avoir tenté de s'emparer de tout le secteur des produits chimiques représenté par la C.T.C.C., travaillent ardemment à diviser les travailleurs de Shawinigan. Récemment, votre Union a fait application pour nous remplacer à l'usine de C.I.L. de Shawinigan. Un vote décrété par la Commission des Relations ouvrières l'a déboutée de ses prétentions.

Vous vous souviendrez sans doute qu'après une grève prolongée en vue de supprimer le travail du dimanche dans quelques papeteries de la région de la Mauricie, vos Unions ont supplanté nos Syndicats à Shawinigan et à Grand-Mère, dans l'industrie du papier.

Il y a environ un an, nous avons réussi à organiser les travailleurs du vêtement, à St-Gabriel de Brandon. A la dernière minute, votre union (L'Almagamated Clothing Workers of America) avec l'entier appui du patron, a commencé une campagne d'intimidation pour forcer les travailleurs à quitter les rangs de notre Syndicat. Votre Union a menacé les travailleurs de faire fermer leur entreprise s'ils adhéraient à la C.T.C.C.. Comme leur employeur est un contracteur faisant des travaux pour le compte d'entreprises de Montréal, il n'y a aucun doute

que cette menace n'était pas sans fondement.

8—Ce que nous laissons entendre au paragraphe précédent s'est réalisé à Québec, dans l'entreprise Dorfman Clothing. Comme les travailleurs de Dorfman étaient syndiqués chez nous, l'Almagamated a fait pression sur les employeurs de Montréal afin qu'ils ne donnent pas de contrats à Dorfman, de Québec. Comme les employeurs ont accepté de se prêter à ce chantage, Dorfman a dû fermer ses portes et nous avons perdu ce syndicat.

9—Nos Syndicats représentent les travailleurs de Lauzon depuis plusieurs années. Il y a environ deux ans, la compagnie Davie Shipbuilding nous a informés qu'elle ne pouvait plus faire poser les chaudières fabriquées à Lauzon, parce que les membres des Unions internationales, en Ontario, refusaient de les poser. Ils mettaient comme condition de la cessation de ce boycottage, que les chaudronniers de Lauzon quittent notre Syndicat pour adhérer à l'Union internationale. La compagnie a fait pression sur nous pour que, volontairement, nous abandonnions notre juridiction sur les chaudronniers pour permettre à l'Union internationale de l'occuper. Devant notre refus de nous soumettre à ce chantage, la Davie Shipbuilding a dû former une compagnie distincte afin de sortir les chaudronniers de notre juridiction. Votre Union a donc pu se faire reconnaître et remplacer ainsi notre Syndicat, non pas parce que les travailleurs en avaient ainsi décidé, mais par pure contrainte.

J'ai devant moi plusieurs autres cas d'agression ou de boycottage contre la C.T.C.C. par des unions affiliées au C.T.C. Dans la plupart des cas, nous n'avons jamais formulé la moindre plainte contre les agresseurs. Les seules fois où nous nous sommes plaints, c'est lorsque vos unions ont employé des moyens que nous considérons comme illégitimes pour obtenir l'adhésion de nos membres. Il en fut ainsi dans les cas de St-Gabriel de Brandon et de Lauzon.

Nous sommes d'opinion que le boycottage et la collusion syndicale-patronale en vue de forcer les travailleurs à appartenir à une union contre leur volonté constituent une menace grave à la liberté, et la C.T.C.C.

ne peut être d'accord avec ces méthodes.

Notre politique

Avant de terminer, cher confrère, nous croyons qu'il est d'intérêt mutuel que vous connaissiez très bien la politique de la C.T.C.C. en matière d'agression syndicale. Voici en quels termes nous pourrions formuler cette politique:

- a) La C.T.C.C. est d'avis que l'on doit d'abord s'efforcer de syndiquer les travailleurs non syndiqués des entreprises (industries, commerces et services) où il n'existe pas d'organisation syndicale pour les représenter.



PIQUETAGE A LAUZON

Des moyens que nous jugeons illégitimes...

- b) La C.T.C.C. est également d'avis que l'on doit s'attaquer en temps opportun aux "syndicats de boutique" (union de compagnies) c'est-à-dire aux organisations de travailleurs sans affiliation à une centrale syndicale reconnue et sous domination patronale.
- c) Sous réserve de ce qui précède, la C.T.C.C. estime contraire à sa conception de l'organisation syndicale et aux intérêts bien compris des travailleurs toute agression (raid) ou toute campagne de propagande dans le seul but de provoquer un changement d'allégeance syndicale de travailleurs compris dans une unité de négociations reconnue à l'égard de laquelle existent des droits de négociations.
- d) La C.T.C.C. affirme le droit collectif des travailleurs d'une unité de négociations reconnue de changer d'allégeance syndicale.

Un droit à protéger

Il ressort de cette politique que la C.T.C.C. s'oppose aux attaques injustifiées faites contre des syndicats qui ont des droits acquis. D'un autre côté, elle n'admet pas que nous devions accorder une protection absolue aux unions qui ont des droits acquis, soit en vertu du certificat de reconnaissance ou soit en vertu d'une convention collective. Si les travailleurs désirent changer d'allégeance syndicale sans que ce soit là le résultat d'une provocation systématique de la part d'une centrale syndicale, nous croyons qu'il est légitime d'aider ces travailleurs

efficacités, mais elle n'est pas sans se rendre compte, dans bien des cas, qu'il limite la liberté.

Des syndicats, non des carcans

Si à ce régime juridique, qui accorde des monopoles syndicaux pour des périodes données, s'ajoutent des ententes intersyndicales qui ont pour but d'empêcher les travailleurs de changer éventuellement d'allégeance, nous croyons que ces derniers sont placés dans des carcans dont ils ne pourront plus jamais se défaire. On peut toujours prétendre que les travailleurs ont le droit de sortir d'un syndicat ou d'une union, mais, en pratique, nous savons qu'ils ne peuvent poser ce geste sans l'aide d'une centrale syndicale. Cela est vrai surtout dans les grandes entreprises.

J'espère que la présente communication pourra contribuer à clarifier l'atmosphère actuelle et créer un climat de confiance et d'unité.

Fraternellement vôtre,
J. Marchand,
Secrétaire général
de la C.T.C.C.



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI OU FILTRE



Un homme-mystère:

M. John Diefenbaker

(par Paul MOGARET)

Un homme-mystère

La session fédérale prend du temps à démarrer et ne nous fournit guère cette semaine de matière à réflexion. La bataille est encore à venir. Profitons-en pour faire une pause. Alors que le parti gouvernemental entre dans la seconde moitié de son mandat, interrogeons-nous sur l'homme mystérieux qui le dirige et qui tient entre ses mains les destinées du pays, le très honorable John Diefenbaker. Pour beaucoup de Canadiens, le premier ministre reste une énigme. Ce parlementaire retors, qui



M. DIEFENBAKER

possède un sens politique aigu, est doublé d'un idéaliste qui, sous des projets grandioses et des idées généreuses, cache une impuissance dans l'action et un esprit d'indécision dont souffre tout le pays.

Avocat de la défense

Dans l'opposition, il se signale par ses luttes incessantes et farouches pour les droits de l'individu et pour le respect de l'entreprise privée. Il se porte à la

défense des grands intérêts, croyant, en conservateur sincère, qu'il suffit que ceux-ci soient protégés pour que les autres le soient aussi. Il modèle sa carrière de député sur celle qui a été la sienne avant d'entrer en politique, celle d'avocat de la défense; le Parlement devient un vaste tribunal dans lequel il poursuit son rôle de défenseur de toutes les bonnes causes. Il transpose sa croisade à l'échelle nationale. Doué pour la phrase explosive, qui frappe l'imagination, il s'impose rapidement à l'attention d'abord de ses pairs puis de ses "fellow Canadians". Il talonne constamment le gouvernement, l'attaque sur tous les fronts; il est partout à la fois et personne ne parvient à le désarmer. On se prend à redouter ce diable d'homme à qui rien n'échappe et dont l'isolement qu'il crée autour de lui contribue à croître l'auréole. Un jour, son parti, désarmé et désorganisé après deux décennies dans l'opposition, le nomme chef. C'est un geste de désespoir. Personne ne croit en son étoile et ses adversaires tont des gorges chaudes.

Il parle fort

Mais il prend son rôle au sérieux et se lance dans des déclarations retentissantes: le Parlement est menacé par les méthodes arbitraires du parti au pouvoir, l'administration est corrompue jusqu'à la moelle, les fonds publics sont dilapidés, le pays court à la ruine. A la surprise de tout le monde, y compris de son propre parti, il fait échec à la majorité gouvernementale sortante. Ce n'est pas la victoire complète, mais c'est assez pour prendre les rênes de l'Etat. Le temps de donner suite à certaines promesses électorales et il retourne devant le peuple pour consolider son pouvoir. Il reçoit un mandat décisif. Il s'incarne désormais avec la nation et s'emploie à inscrire son nom dans l'Histoire, car il veut laisser sa marque.

Les projets tombent

C'est alors que l'homme se révèle dans toute sa complexité, dans toutes ses contradictions. Il écrase ses collègues par son autorité, se réservant pour lui toutes les prérogatives du pouvoir. Il veut tout voir, tout régler et ne délègue à personne. Les membres du cabinet orbitent dans son ombre et ce n'est que graduellement qu'il permettra à quelques-uns d'entre eux de s'affirmer et de défendre la politique de son gouvernement. La réalité politique ne tarde pas cependant à jeter à terre certains des châteaux de cartes qu'il a échafaudés alors qu'il était dans l'opposition. On n'entend plus parler de son projet de diverger vers la Grande-Bretagne une proportion de 15% du commerce que nous entretenons avec les Etats-Unis. Encore la semaine dernière, il admettait avec une certaine franchise qu'il n'est plus urgent de rayer le "règlement de clôture". A l'élection de 1957, il avait promis l'abolition de ce règlement que les libéraux avaient invoqué durant le fameux débat sur la construction du pipe-line transcanadien.

Contradictions

Mais il n'est pas à court d'idées de rechange. C'est à l'échelle internationale qu'il essaie en premier lieu de faire sa marque. Son voyage autour du globe ne réussit à impressionner personne. Dans une autre incursion qui lui est coutumière, il réclame une nouvelle charte mondiale des droits au moment où son délégué aux Nations-Unies s'abstient de voter sur une résolution condamnant la politique d'apartheid de l'Union sud-africaine. Sur la scène nationale, il propose une première fois un bill des droits qu'il retire aussitôt afin de permettre à tous les Canadiens de l'étudier et de faire des recommandations. Le débat s'engage et, de l'avis de la majorité, une telle déclaration n'ajoutera rien aux libertés que nous garantit déjà la Constitution. Cela ne le décourage pas et les discours du Trône annonce une version révisée du bill. Ce problème l'obsède et il entend étendre son principe: ainsi, à titre d'exemple, son intention d'accorder le droit de vote aux Indiens. Or, ces derniers ne l'ont jamais réclamé et ne sont nullement intéressés à le payer par des servitudes démocratiques auxquelles ils ne sont pas habitués, comme les impôts, etc.

La haute finance

Il paie sa dette à la haute finance. Dans ce but, il s'emploie à freiner l'expansion de la bureaucratie. Les compagnies de la Couronne voient leur monopole réduit par des méthodes que le premier ministre aurait trouvé hautement répréhensibles dans l'opposition. Il donne la permission aux sociétés privées d'envahir le territoire réservé à Air-Canada et, sans aucune protestation, il laisse ses partisans se jeter sur Radio-Canada comme sur une proie, pendant qu'il ouvre les ondes de télévision dans les grandes villes aux entrepreneurs indépendants. D'autre part, il ne fait rien pour relever le moral des fonctionnaires: les plus brillants quittent le service civil et les autres sont frustrés dans leurs

(Suite à la page 7)

Notre mémoire au fédéral

Le mémoire annuel de la C.T.C.C. au gouvernement fédéral a été présenté lundi dernier, à Ottawa. Rien de sensationnel à signaler. Ce fut l'habituelle rencontre dont on peut toujours se demander quel effet pratique elle aura, mais qu'on ne saurait omettre si l'on tient à maintenir et accroître l'influence des corps syndicaux sur la législation. Il faut être présent; la C.T.C.C. est présente.

Voici, brièvement rapportées, les principales demandes rassemblées dans le mémoire:

1. En matière internationale, la C.T.C.C. se réjouit de la détente qui s'est produite l'an dernier dans les rapports entre nations. Elle se déclare favorable au désarmement et félicite le gouvernement Diefenbaker d'avoir augmenté la contribution canadienne au Plan Colombo d'aide aux pays sous-développés.
2. Après avoir souligné l'état du chômage au Canada, la C.T.C.C. demande la création d'un conseil pour enquêter sur les malaises économiques et faire les recommandations nécessaires aux divers gouvernements: fédéral, provincial et municipal.

La C.T.C.C. demande qu'on assure aux chômeurs un revenu convenable, même après que les prestations de l'assurance-chômage sont épuisées.

Elle favorise l'aide aux municipalités, en fonction du chômage, mais insiste pour qu'on respecte les conventions collectives dans les municipalités ainsi secourues.

3. La C.T.C.C. souligne les lenteurs scandaleuses dans la construction de l'aérogare de Dorval, réclame une enquête sur les responsables de ce retard et recommande une accélération immédiate des travaux.
4. Inquiète de la situation où l'exportation massive de nos matières premières place le Canada, la C.T.C.C. réclame la construction d'usines canadiennes pour transformer ces matières en produits finis.

Elle demande que, plutôt que de toujours faire appel au capital étranger, le gouvernement participe lui-même, en collaboration avec le capital canadien, à la mise sur pied de ces entreprises.

5. Revenant sur le rapport de l'enquête Stewart, la C.T.C.C. demande l'arbitrage des prix.
6. En matière de radio et de télévision, la C.T.C.C. insiste pour qu'on force les postes émetteurs à diffuser 75% au moins d'émissions canadiennes.
7. On déplore la hausse du taux d'intérêt sur les hypothèques; alors que la C.T.C.C. en avait demandé la baisse à 3%, le fédéral vient d'autoriser 6.75%, ce qui constitue une charge d'intérêts impossible à porter pour les familles à revenus modestes.
8. La C.T.C.C. déplore la campagne de diffamation menée contre le mouvement ouvrier et prie les autorités de résister aux pressions exercées sur elles dans le sens d'une législation ouvrière plus restrictive.
9. La C.T.C.C. demande enfin qu'une enquête soit conduite sur les activités, les structures et le financement de la compagnie Bell et que le gouvernement légifère ensuite afin que cette compagnie d'utilité publique soit possédée et administrée dans l'intérêt de tous.

La paille...

(Suite de la page 1)

Deux points

Deux points seulement restent à préciser, après quoi le MONDE OUVRIER pourra gueuler solo.

a) Toute la tempête soulevée par la FTQ vient de prétendues agressions ou "raids" perpétrés par le C.T.C.C. — Jean Marchand et Jean-Robert Ouellet font justice, dans la présente livraison, des accusations vagues et pétulantes de MM. Boulanger et Gérin-Lajoie. Ils citent des faits précis, détaillés et rappellent les aspects laissés dans l'ombre par les deux accusateurs.

b) Le MONDE OUVRIER moussé le reste de sa campagne sur des circulaires qui auraient été distribuées par des organisateurs de la C.T.C.C. D'après les extraits qu'on en cite, il est clair que ces textes, rédigés dans la chaleur de la lutte, adoptent certaines positions partisans et formulent parfois des accusations que la C.T.C.C. serait bien incapable d'appuyer.

Mais les organisateurs de la C.T.C.C. sont-ils les seuls à qui il arrive de dépasser leur pensée dans le feu du combat? M. Boulanger vient d'écrire, dans une circulaire distribuée à Valleyfield, que "le but de la C.T.C.C. était de faire perdre (aux travailleurs) leur contrat de travail". Affirmation sensée? Est-ce que le MONDE OUVRIER est prêt à soutenir que la C.T.C.C. se promène à travers la province s'ingéniant à priver les travailleurs de tout contrat de travail?

Si nous nous mettons à comparer les gentillesques qui se racontent, DE PART ET D'AUTRE, au cours des campagnes d'organisation, Le Travail et le Monde ouvrier ont de quoi s'injurier d'ici la fin des temps...

Alors, évidemment, l'unité syndicale serait menacée! Mais si le MONDE OUVRIER veut bien revenir à la raison et si le Congrès du Travail du Canada veut bien négocier au lieu de tergiverser, dans les pourparlers d'affiliation, nous pourrions continuer d'espérer.

Ceci, quant à nous, clôt le débat. Nous tenons trop à l'unité ouvrière pour entrer dans une campagne d'injures qui ne profiterait qu'aux fanatiques et aux retardataires, aussi bien chez nous qu'à la F.T.Q.

Les réalisateurs sont contents

Dix mois après la fin de leur grève, les réalisateurs de la télévision recevaient, la semaine dernière, la décision de l'arbitre chargé de trancher leur différend avec Radio-Canada. Ce long délai n'a pas été inutile comme on peut en juger par la déclaration suivante du président de l'Association, Fernand Quirion.

Il suffit de parcourir le texte de la décision arbitrale publiée la semaine dernière par le professeur H. D. Woods pour comprendre la satisfaction qu'en éprouve l'Association des Réalisateurs.

En effet, nous nous étions mis en grève, l'an dernier, à Radio-Canada, pour des raisons très claires et avec des objectifs bien précis. Or il est évident que l'arbitre choisi pour régler notre différend a compris ces raisons et que sa décision nous permet d'atteindre nos objectifs. Les réalisateurs n'en demandaient pas plus.

Non seulement le principe majeur impliqué dans la grève est respecté par la reconnaissance pratique de notre droit d'association, mais l'entente collective, telle que rédigée par le professeur Woods, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été confiés, établit dès aujourd'hui un régime de travail et procure les avantages mêmes dont le refus avait provoqué la grève.

Faute d'espace, Le TRAVAIL doit remettre à plus tard ses commentaires sur ce document. Mais disons tout de suite que la satisfaction des réalisateurs s'avère pleinement justifiée: ils obtiennent gain de cause sur la presque totalité de leurs demandes.

Ca continue

Congédiement à Québec

Québec, 19 janvier 1960
Commission des Relations
Ouvrières,

a-s M. Gérard Vaillancourt, sec.,
367, est boul. Charest,
Québec, P.Q.
Cher Monsieur,

Au cours de la semaine dernière, le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec, Inc. a procédé au recrutement syndical des employés féminins de l'Hôpital Notre-Dame de l'Espérance, 383, Chemin Ste-Foy, Québec.

Les organisateurs ont tenu 3 assemblées à savoir: les 13, 15 et 16 janvier courant.

De plus, le 15 janvier courant, les organisateurs dudit Conseil Central se sont présentés au domicile des employés pour les solliciter d'adhérer au Syndicat Catholique féminin des Services Hospitaliers Inc.

A date le Syndicat avait obtenu l'adhésion de 17 employés de quelque 35 employés à être couverts par le Certificat de Reconnaissance Syndicale.

Tout laissait entrevoir la conclusion de l'organisation pour le début de cette semaine.

Or, le congédiement de Mlle Marie-Paule Michaud, principale responsable de l'organisation a empêché la continuation de notre travail de recrutement.

Conformément à la loi des Relations Ouvrières, nous demandons la réinstallation de Mlle Michaud, le remboursement du salaire perdu. Nous demandons également à la Commission des Relations Ouvrières de poursuivre l'employeur concerné.

Comme nous sommes mandatés par la plaignante, nous vous demandons d'adresser toute correspondance au soussigné.

Avec l'expression de nos meilleurs sentiments, nous demeurons

Bien vôtre,
Le Conseil Central des
Syndicats Catholiques de
Québec, Inc.
Par: Jacques Tardif, orga-
nisateur, 155, est boul.
Charest, Qué.

Vient de paraître

La LUTTE OUVRIÈRE

de Jean-Paul Lefebvre

Les Editions de l'Homme publient cette semaine un livre qui ne manquera pas de susciter un vif intérêt dans notre milieu. "La lutte ouvrière", un ouvrage de Jean-Paul Lefebvre, retrace les grandes étapes de l'histoire du

rigueur mathématique". "La lutte ouvrière" constitue en fait une anthologie des meilleurs ouvrages publiés à date sur l'histoire du mouvement ouvrier. L'auteur déclare modestement que son livre vise surtout à persuader le lecteur de pousser plus avant son étude en lisant les oeuvres citées et commentées dans "La lutte ouvrière". Il n'en reste pas moins que le petit livre de Jean-Paul Lefebvre passionnera le lecteur car il lève le voile sur un secteur de l'histoire qui reste largement méconnu.

Beaucoup de livres racontent les hauts faits des généraux d'armées ou des hommes politiques mais l'histoire du peuple a été peu racontée, surtout en notre milieu. Des canuts de Lyon aux mineurs d'Asbestos, en passant par les tisserands américains et les ouvriers de Winnipeg, "La lutte ouvrière" met en lumière des épisodes de la vie ouvrière qui sont riches en leçons, non seulement pour les travailleurs, mais pour tous les citoyens qui sont intéressés à mieux comprendre l'évolution du mouvement ouvrier.

Sans parti pris, mais non plus sans cacher ses convictions profondes, l'auteur de "La Lutte Ouvrière" offre à ses lecteurs des pages qui ne sauraient laisser personne indifférent.

"La Lutte Ouvrière" de Jean-Paul Lefebvre est en vente partout, au prix populaire de \$0.60. On peut aussi se procurer cet ouvrage au Service d'Education de la C.T.C.C.



travail et des travailleurs. Jean Marchand, le secrétaire général de la C.T.C.C., écrit en préface: "voici une publication qui s'imp-
posait".

Jean-Paul Lefebvre n'a pas fait une chronologie ni un résumé des deux siècles d'histoire qui ont produit notre régime économique et social; il a opté, dit-il, pour "plus de fantaisie et moins de

A Shawinigan

Un patron enferme ses employés!

Les employés de la Laiterie Shawinigan ont reçu le lundi 25 janvier, une soirée comme on en rapporte dans l'histoire du syndicalisme, lorsqu'on décrit les tristes événements qui se sont déroulés au tout début du syndicalisme.

Les 26 employés de cette compagnie ont été tenus enfermés dans la salle de la laiterie pendant cinq heures, la porte barrée, ne pouvant téléphoner et ne pouvant s'exprimer librement. Et là, ils ont assisté à un spectacle dont la mise en scène avait été savamment préparée pour en sortir avec un comité de boutique d'un dénommé Lucien Tremblay, fameux organisateur de comité de compagnie qui offre ses services aux patrons pour asservir les travailleurs.

Le scénario

Comment ça c'est passé? Tout d'abord, c'est la compagnie elle-même qui convoque cette réunion, très importante, disait-on. Les employés, croyant qu'il s'agit d'une réunion comme il s'en fait de temps à autre et où l'on discute exclusivement de vente et d'efficacité dans le travail, se rendent tous à cette réunion. Et là, la pièce de théâtre commence. Tout d'abord, un représentant de la Laiterie Shawinigan présente le représentant du nouveau patron et le représentant du comité de boutique. Il annonce ensuite que la Laiterie Shawinigan est passée aux mains de la Crémérie des Trois-Rivières dont le propriétaire est M. Raoul Duhaime. Ainsi, les employés de la Laiterie Shawinigan perdent leur emploi. Un beau début, n'est-ce

pas? Cependant, M. Duhaime veut bien se montrer bon garçon: il est prêt à reprendre le personnel de la Laiterie Shawinigan, mais à la condition qu'il devienne bien sage.

Coup de théâtre

C'est ici que survient le coup de théâtre. Le dénommé Tremblay, organisateur émérite de comités de compagnie entre en scène. Il fait signer des formules de demande d'emploi pour le compte de la Crémérie des Trois-Rivières où déjà un comité de boutique est implanté. A force d'intimidation, de menaces, on réussit, par la suite, à faire signer les cartes d'adhésion au comité de boutique. Pour garder son emploi, il fallait signer. Les travailleurs ont tout d'abord résisté courageusement. Ils ont de-

mandé que leur propre agent d'affaires soit admis à cette assemblée. Refus catégorique. Un employé demande de sortir, car cette comédie l'écoeure. On lui fait savoir vertement qu'il ne peut sortir. On demande au dénommé Tremblay de se retirer quelques minutes afin que les employés puissent discuter librement. On se fait répondre grossièrement. La révolte gronde, mais Tremblay joue de l'intimidation. Chacun se voit sans emploi le lendemain.

Dans la nuit...

Cependant, dans la nuit, une dizaine d'employés se réunissent pour étudier la situation. Ils décident de convoquer une réunion pour le mardi 26 janvier à 5 h. p.m. Vingt-deux des 26 membres du syndicat sont présents. Ils décident de lutter pour garder leur syndicat. Cela est une preuve éclatante que ce groupe de travailleurs a été forcé de signer une carte de comité de boutique. Le lendemain soir, mercredi, 23 des 26 étaient présents à une réunion où tous, en bloc, ont démissionné de l'union de compagnie. Ils ont eu le temps de lire ce qu'ils signaient, ce qui ne fut pas le cas à la réunion tenue par la compagnie, car tous ou presque tous ne savaient même pas dans quelle "patente" ils entraient.

En plus de signer leur démission du comité de boutique, tous signent une déclaration à l'effet que leur signature obtenue à l'assemblée de la compagnie l'avait été "par contrainte et par la peur de ne pas avoir d'emploi le lendemain."

Chez les collets blancs

Un nouveau syndicat

M. Pierre-Louis Gélinas, conseiller technique de la Fédération du Commerce, a annoncé qu'un nouveau syndicat de collets blancs, employés de la Compagnie d'assurances du Club des automobilistes de Montréal, a été fondé à Montréal et que la requête en reconnaissance syndicale est actuellement entre les mains de la Commission des Relations ouvrières.

La quasi totalité des employés de cette compagnie s'est rapidement groupée autour du noyau

initial pour former un syndicat pour améliorer les conditions de salaire qui sont déplorables et surtout pour améliorer les autres conditions de travail qui sont loin d'être au niveau des succès financiers de l'employeur.

Cette compagnie d'assurances-automobile est en effet habilement dirigée, elle bénéficie d'une très bonne expérience de risques, et sa situation financière est des plus florissantes.

Les employés sont assurés

que leur employeur saura manifester en négociations une vision des choses aussi éclairée en question sociale qu'elle l'est en question financière.

Le comité du syndicat chargé des négociations s'est déjà réuni une couple de fois en compagnie de M. Gélinas pour analyser les conditions de travail actuellement existantes et jeter les bases de la prochaine convention collective.

Montréal, le 26 janvier 1960
par P.-L. Gélinas

Gerard Picard...

(Continued from page 8)

cause of the prospect of jurisdictional changes "coming about one of these days."

He pointed out that services which could possibly come under MMC control include water, sewer, social welfare, health and traffic planning.

"The five unions likely to be involved in the changes should look ahead carefully to the future when their members cease to be city workers and become MMC employees," said Mr. Picard.

Important questions to be

studied now, he said, include: Will employees lose their pension contributions? Will they lose their seniority rights when they become corporation employees? Who will bargain for these employees once they are transferred?

Mr. Picard said that at present employees of the MMC are not members of any union "but the C.C.C.L. is anxious to bring them into our ranks."

Un homme-mystère

(Suite de la page 6)

demandes d'augmentation de salaires. Pour ajouter encore au

malaise, il annonce une vaste enquête sur le fonctionnarisme, ce qui n'est pas de nature à créer un climat de confiance, si bien fondée soit-elle.

Il serait injuste de juger cet homme étonnant à partir de cette brève analyse. Il n'en reste pas moins que ce qu'il a fait jusqu'ici sur le plan pratique est encore mince. Les espoirs de bien des Canadiens sont déçus, qui voyaient en son arrivée au pouvoir une affirmation de la démocratie parlementaire, basée sur le bipartisme. Sauront-ils lui faire confiance à nouveau? L'avenir seul le dira.
31 janvier 1960

UNION NATIONALE DU VETEMENT

ASSEMBLEE GENERALE

pour la

SECTION DE LA FOURRURE

Le lundi 8 février à 8 heures p.m.

A L'ECOLE DES METIERS COMMERCIAUX
1265, RUE ST-DENIS, MONTREAL.

SUJET: RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Raiding Tactics Of International Unions Denounced By C.C.C.L. General Secretary Marchand

The C.C.C.L. union has charged the International Labor Unions with breaking a friendship pact by trying to raid it in three troubled spots and dislodging it from other contracts by underhand methods.

In a letter to President Claude Jodoin of the Canadian Labor Congress the C.C.C.L. parent body of Quebec's 100,000-member labor movement notes three areas of jurisdictional conflict and lists nine other specific cases where it claims to have been victimized by International Union tactics.

The letter to President Jodoin, written by Jean Marchand, General Secretary of the C.C.C.L., was released to the press last weekend.

Mr. Marchand mentions the situation of the three most troublesome points — Baie Comeau, Valleyfield and Chibougamau.

Regarding Baie Comeau, Mr. Marchand claims his union went into this territory as soon as the Canadian British Aluminum Company started to build its plant, but that it was ousted through intrigue between some International Unions and the late Premier Duplessis. The latter showed a disposition to favor International Unions over his group which lost out to their connivance.

"We witnessed in this case one of the most deplorable campaigns of intimidation seen in the Province of Quebec in the last 20 years."

Mr. Marchand continued, "This happened in 1957 and after losing there our union decided it would return again."

Mr. Marchand claims it is only fair for his union to have another try at obtaining the Canadian British Aluminum labor contract through an election in which it will try and oust the Sheet Metal Workers' Union, present labor incumbents. The United Steel Workers of America (CLC) also tried to wrest the contract from the Sheet Metal Workers Union but withdrew when it became apparent there would be a three-way fight. A Labor Department vote is pending at the Baie Comeau plant.

The second trouble spot is at Chibougamau where he claims his group went in to organize workers at the Rand Copper Mine even before the United Steel Workers of America appeared on the scene.

The latter now says it is being raided. Both groups have applied for recognition to the Quebec Labor Relations Board.

This is not a raid, explains Mr. Marchand, who says both unions are in an "open period" during which both can organize the workers.

The third trouble spot is at Valleyfield, where the International Chemical Workers' Union is accusing the C.C.C.L. union of raiding them. Mr. Marchand claims his movement was sought out by the workers who had made up their minds to quit the International Chemical Workers' Union.

Mr. Marchand listed these instances of boycotting against his group by International Unions: —The Teamsters' Union trying

to take the news delivery drivers away from the C.C.C.L.;

2—The International Moulders Union tried to supplant the C.C.C.L., while a strike was in progress at the Griffin Steel Company in St. Hyacinthe;

3—The International Brotherhood of Electrical Workers tried to raid the C.C.C.L. at the Canadian Westinghouse Granby plant;

4—The International Upholsterers' Union tried to supplant the C.C.C.L. from a Victoriaville furniture factory.

5—The Oil Chemical and Atomic Workers Union tried to supplant the C.C.C.L. in some chemical plant in Shawinigan;

6—The International Pulp and Paper Unions supplanted the C.C.C.L. in mills at Grand'Mere and Shawinigan;

7—The Amalgamated Clothing Workers of America ousted the C.C.C.L. from a garment plant at St. Gabriel de Brandon by threatening action against the employer in one of the other plants.

8—A similar incident is charged against the Amalgamated Clothing Workers Union in connection with a labor contract the C.C.C.L. held at the Quebec City plant of Dorfman Clothing Company;

9—The International Unions forced Davie Shipbuilding to form a separate company because they would not work on boilers produced there by workers belonging to the C.C.C.L.

Mr. Marchand submitted that his unions have been victims of aggression tactics practised by the International Unions and that personally he is opposed to raiding in principle.



ACCIDENTS DON'T HAPPEN — THEY'RE CAUSED!

At the recent meeting of the Safety Committee some changes were made in connection with Safety Rules. In future, foremen who are members of the Safety Committee will be held responsible for the accident rate in their respective departments. That is to say if the foreman is "Safety Conscious" he will do all in his power to keep the accident rate in his department as low as possible and will at all times make sure that all safety rules are respected by those workers under his charge.

Another resolution passed at the meeting was that all workers should wear safety boots while on the job. This is sound advice and has the full sanction of the union who takes this opportunity to ask all its members to procure a pair of these safety boots which may be bought at the company store for \$9.00 a pair and up.

The union representative on the Safety Committee is Emile Sawyer, treasurer of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L., has advised this column that in future a report on safety news will be given the membership at each regular monthly meeting of the union.

MEMBERSHIP CAMPAIGN

The recently launched campaign to secure new members for the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. is going well with many new members being received into our union.

Members, who require any cards, may have same by applying at the union office any day after the day shift is finished. The union office is open every day from 4.15 to 5.30 p.m.

The more members a union has the more stronger its economic force. Always remember that as union brothers:

Coming together is
Beginning
Keeping together is
Progress
Thinking together is
Unity
Working together is
Success

FORD THROWS A \$250,000 PARTY!

Henry Ford II in an interview given the Scripps-Howard newspapers the other day, stressed the need for industry to engage in

political action.

He voiced this plea a few days after newspapers reported "a dazzling night-long coming out party" held for his eldest daughter, Charlotte. Here's how one report described the event:

"It cost something over \$250,000 to entertain the 1,270 guests who ate up among other things 5,000 finger sandwiches, 2,160 scrambled eggs, 100 pounds of corned beef hash, drank 480 bottles of Cuvee Dom Perignon (1949) and 720 bottles of hard liquor and danced through the night to Meyer Davis society orchestra, flown in from New York City. Charlotte Ford's party was a dazzling spectacle."

Some wags in Detroit are now asking whether the party was "good politics" for Henry Ford II.

BIG SHIPBUILDING STRIKE IN U.S.

More than 17,000 shipbuilders' union members were on strike last week against all of the Bethlehem Steel Company's plants on the United States coast.

Eight shipyards and a nuclear research centre are affected. A union statement said that \$1,000,000 worth of work was halted last weekend and a similar amount this weekend.

BUSINESS TYCOON SAYS STRONG UNIONS NEEDED

"A strong trade union movement tends to strengthen the business system by increasing public confidence in its overall justice by assuring workers they do not stand alone and unprotected, and by showing there are powerful forces in society — explicitly dedicated to the welfare of workers."

Author of those sentiments is no union leader, but rather James C. Worthy, vice-president of Sears Roebuck, the giant mail order chain. They're taken from a new book by Worthy entitled "Big Business and Free Men."

What makes Worthy's public sentiments all the more extraordinary is that Sears Roebuck, not so long ago, was spending large sums through "middleman" Nathan Shefferman to prevent Sears' employees from joining a union.

The Senate rackets committee exposed the many underhanded tricks used by Sears in that effort.

IN THE PAPER BOX INDUSTRY

Paper Box Workers Seeking Hourly Wage Boost Of 25 cents

An arbitration board is being asked to decide whether an employer may be excused from paying wage increases current in the industry, if he cannot enjoy the benefits of automation.

This argument was advanced the other day at a hearing of a labor dispute involving employees of the Atlas Paper Box Company and the London Paper Box Company who are manufacturers of "set-up" boxes.

Other manufacturers make folding boxes — a type that lend themselves to automation processes. Three of these firms also have disputes before the arbitration board.

The Paper Box Workers' Union C.C.C.L. is seeking an hourly hike of 25 cents an hour for a two-year collective labor agreement, 13 cents the first year and 12 cents the second. The union also wants the work-week reduced to

40 from 43 hours, overtime rates after eight hours' work in a single day, three weeks vacation after three years service, three days leave with pay in the event of a death in the family, half the cost of an insurance plan to be paid by the company and an accumulative sick-days fund.

The three folding box companies before the arbitration board are Boxcraft Limited, City Paper Box Company Limited and Standard Paper Box Manufacturing Limited.

Harold Lande, Q.C., is chairman of the board and Ronald Thibodeau is acting for the C.C.C.L. union. Norman Bethel represents the management group making "set-up" boxes and H. H. Fogel those making folding boxes.

Gerard Picard, who is presenting the case for the C.C.C.L. union, has asked the board to consider only the wage and working hour demands. All five companies belong to an employers' association whose other members have settled their new contract conditions with the International Unions.

The C.C.C.L. union is asking for higher pay. The hearings were scheduled to resume this week.

Gerard Picard Studies Effects Of Changes On City Workers

The Director of Public Relations for the National Union of Municipal Employees of Montreal C.C.C.L., Gerard Picard, has suggested the formation of a "watching committee" to study possible changes in the status of city workers should the Metropolitan Corporation take over the jurisdiction of some municipal services.

Mr. Picard told a group of "white collar" workers at a meeting the other day that labor did not want to retard progress, but

at the same time it should be prepared to meet and discuss changes. The National Union of Municipal Employees of Montreal C.C.C.L. bargains for 3000 "white collar" employees and is one of five unions representing municipal workers. The others bargain for manual workers, policemen, firemen and foremen.

The speaker said that a "watching committee" made up of representatives from the five unions was necessary now be-

(Continued on page 7)

MAGOG TEXTILE STRIKE

Premier Barrette Tells Dominion Textile Co. To Accelerate Negotiations

Negotiation spokesmen representing the Dominion Textile Company in the current strike talks of the Magog dispute have been advised to "pull up their socks" and speed up negotiations.

Premier Antonio Barrette last Friday sent a telegram to Dominion Textile Company urging it to speed-up its negotiations with its striking employees at Magog.

Premier Barrette who also hold the portfolio of Minister of Labor in the Quebec Government announced he sent the telegram in reply to a question by Emilien Lafrance, Liberal member for Richmond in the Legislative Assembly.

The Magog textile workers represented by the C.C.C.L. Textile Workers' Federation have been on strike for more than three months.

The telegram, Premier Barrette said, asked the Dominion Textile Company to hold negotiation meetings three times a day.